

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU  
PROJET DE REMPLACEMENT DU COMPRESSEUR D'ÉVAPORATION DE L'USINE LSR**

---

**REEMPLACEMENT DU COMPRESSEUR**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), page 4;
  - (ii) Pièce [B-0006](#), Tableau 2, page 8 et page 9.

**Préambule :**

(i) « [...] D'ailleurs, on observe depuis quelques années une diminution de la disponibilité du compresseur causée par des maintenances correctives et préventives plus fréquentes se traduisant par une augmentation des émissions atmosphériques de l'usine LSR. »

[...]

*« Dans ces conditions, Énergir désire installer un nouveau compresseur d'évaporation afin de remplir la fonction de compresseur principal de gaz d'évaporation et ainsi de s'assurer de sa fiabilité à court, moyen et long terme. Il est à noter que, suite à la mise en service du nouveau compresseur, le mode opératoire des deux compresseurs existants sera modifié afin qu'ils puissent être utilisés en parallèle comme système de réserve. Dans cette configuration, ils pourront, ensemble, offrir une capacité de compression adéquate pour répondre aux besoins lors d'un entretien du nouvel équipement. » [nous soulignons]*

(ii)

**Tableau 2**

	Description des travaux	Principaux enjeux	Faisabilité technique	Décision
Statu quo	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conservation du compresseur de 4700 Nm<sup>3</sup>/h.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de fiabilité de l'équipement.</li> <li>Manque de capacité de compression.</li> </ul>		Option non retenue : <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions actuelles aux réservoirs jugées non acceptables.</li> <li>Taux de disponibilité présent et anticipé du compresseur existant trop faible.</li> </ul>
Option 1 : Compresseur avec moteur électrique de 5700 Nm <sup>3</sup> /h dans un nouveau bâtiment.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'un nouveau bâtiment.</li> <li>Construction d'une nouvelle salle électrique.</li> <li>Installation de tuyauterie additionnelle pour débouteiller le système de captation.</li> <li>Combinaison des capacités des compresseurs existants (L200 et L200A) comme équipement de réserve.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts additionnels reliés à la construction d'un nouveau bâtiment.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Option réalisable techniquement.</li> <li>Redondance permettant d'éliminer les émissions à l'atmosphère lors des arrêts du compresseur principal.</li> </ul>	Option retenue : <ul style="list-style-type: none"> <li>Résolution de la problématique de manque de capacité.</li> <li>Résolution de la problématique de manque de fiabilité.</li> </ul>
Option 2 : Remplacement du compresseur existant à son emplacement actuel par un équipement de même capacité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démantèlement de l'équipement existant.</li> <li>Installation du nouveau compresseur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non disponibilité du compresseur pour toute la durée des travaux (4-6 mois).</li> <li>Manque de capacité de compression après complétion des travaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non possible sans importantes émissions atmosphériques.</li> <li>Ne résout pas la problématique globale.</li> </ul>	Option non retenue : <ul style="list-style-type: none"> <li>Relâches atmosphériques non acceptables durant la période des travaux.</li> <li>Ne résout pas la problématique de manque de capacité actuellement observée.</li> </ul>
	<b>Description des travaux</b>	<b>Principaux enjeux</b>	<b>Faisabilité technique</b>	<b>Décision</b>
Option 3 : Compresseur avec moteur au gaz naturel de 5700 Nm <sup>3</sup> /h dans un nouveau bâtiment.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'un nouveau bâtiment.</li> <li>Installation de tuyauterie additionnelle pour débouteiller le système de captation.</li> <li>Combinaison des capacités des compresseurs existants (L200 et L200A) comme équipement de réserve.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts additionnels reliés à la construction d'un nouveau bâtiment.</li> <li>Émissions atmosphériques reliées au moteur au gaz naturel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Option réalisable techniquement, mais non optimale.</li> </ul>	Option non retenue : <ul style="list-style-type: none"> <li>Solution plus coûteuse.</li> <li>Solution plus émissive.</li> </ul>

**Demandes :**

À partir de la référence (i) :

- 1.1 Veuillez indiquer la fréquence et la quantité d'émissions atmosphériques de l'usine LSR.
- 1.2 Veuillez préciser l'impact du remplacement du compresseur d'évaporation sur les émissions atmosphériques de l'usine LSR.
- 1.3 Veuillez expliquer comment le mode opératoire des deux compresseurs existants qui sera modifié permettra d'assurer la fiabilité.

À partir de la référence (ii) :

- 1.4 Veuillez expliquer ce que le Distributeur entend par le manque de capacité de compression dont il est question pour le statu quo, l'Option 1 et l'Option 2.

## COÛTS DES OPTIONS

2. **Référence :** Pièce [B-0007](#), Tableau 3, page 10 (sous pli confidentiel).

### **Préambule :**

- (i) Le Distributeur présente au Tableau 3 (sous pli confidentiel), les coûts totaux estimés du Projet.

### **Demande :**

- 2.1 Veuillez présenter sous pli confidentiel les coûts estimés pour les Options 2 et 3.

## ANALYSE DES RISQUES

3. **Références :** (i) Pièce [B-0006](#), pages 10 et 11;  
(ii) Pièce [B-0007](#), Tableau 3, page 10 (sous pli confidentiel).

### **Préambule :**

(i) *« Énergir a procédé à une estimation de classe 4 afin d'évaluer les coûts de ce Projet. Deux raisons ont amené Énergir à évaluer ces coûts selon une estimation de classe 4. Ce type de projet sort du cadre plus « standard » des projets d'investissement généralement déposés à la Régie tel que les extensions de réseaux. La complexité de l'ingénierie préliminaire derrière ce projet fait en sorte que l'estimation des coûts selon les critères d'une classe 3 aurait entraîné des délais trop longs ne permettant pas une mise en service selon l'échéancier prévu ainsi que des coûts additionnels importants. De plus, ces coûts d'ingénierie d'avant-projet sont jugés non nécessaires par Énergir. En effet, la stratégie de réalisation qui est présentement privilégiée pour ce projet, soit un contrat d'Ingénierie, Approvisionnement et Construction (IAC), prévoit que celle-ci sera réalisée par l'entrepreneur à qui le contrat général sera octroyé.*

[...]

*Les coûts du Projet ont été évalués selon une estimation de classe 4. Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'analyse de sensibilité considérant des variations de coûts de  $\pm 15\%$  mais également de  $-20\%$  à  $+30\%$ . » [nous soulignons]*

**Demandes :**

À partir de la référence (i) :

3.1 Veuillez préciser les raisons pour lesquelles le Distributeur a décidé de procéder à une estimation de classe 4.

Veuillez expliquer en quoi la stratégie de réalisation privilégiée pour le Projet rend les coûts d'ingénierie d'avant-projet non nécessaires.

3.2 Veuillez indiquer si Énergir a effectué une simulation Monte-Carlo.

Le cas échéant, veuillez élaborer sur les résultats de la simulation et présenter les éléments du Projet qui ont été identifiés les plus à risques.

À partir de la référence (ii) :

3.3 Veuillez indiquer si Énergir a établi, pour chacune des activités et des coûts associés au Projet, tel que présenté à la référence (ii), une plage d'incertitude dans l'estimation des coûts.

Le cas échéant, veuillez présenter ces données.

**ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES ET NON RÉGLEMENTÉES**

- 4. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), page 12;
  - (ii) Dossier R-3837-2013, Pièce [A-0128](#), page 19;
  - (iii) Dossier R-4018-2017, Pièce [B-0110](#), page 9.

**Préambule :**

(i) « *L'analyse du tableau ci-dessus permet de constater que l'impact sur les tarifs représente une valeur actuelle nette de 23 902 k\$ sur 35 ans.*

*Il est à noter que ce résultat ne tient pas compte de la recharge annuelle entre la daQ et GM-GNL. Considérant que les coûts reliés au nouveau compresseur feront partie intégrante des coûts de l'usine LSR à répartir entre l'activité réglementée et GM-GNL, la continuité des opérations de GM-GNL à l'usine LSR permettra à la clientèle de la daQ de bénéficier d'un partage de l'impact tarifaire.* » [nous soulignons]

(ii) Décision de la Régie concernant la répartition des coûts entre l'activité réglementée et l'activité non réglementée.

(iii) Description de la méthode d'établissement des coûts de l'utilisation de l'usine LSR par l'activité non réglementée.

**Demande :**

- 4.1 Veuillez présenter un estimé de la répartition entre l'activité réglementée et GM-GNL relativement des coûts liés à l'investissement, aux frais de fonctionnement, dépenses d'amortissement et de l'impact tarifaire de l'Option 1.

Veuillez préciser la méthode de répartition et les calculs en appui à ces résultats.